



Obligations contractuelles

Un devis gratuit personnalisé en double exemplaire, sans engagement, précis, détaillé, ferme et définitif sera établi pour toute demande de recherche. En cas d'archive lacunaires, détruites le devis pourra être **revu à la baisse**, seule une base financière **définie dans le devis** sera due. Je me dois de vous informer de l'éventualité de lacunes dans les archives pouvant empêcher la suite des recherches.

En cas d'acceptation, il donnera lieu à un contrat écrit et signé en double exemplaire, donnera l'accord des recherches.

Un délai d'un à six mois est nécessaire à la réalisation de toute recherche selon son importance, sa localisation géographique. Nous vous ferons mensuellement un rapport de l'avancée des recherches.

À l'issue des recherches, un dossier complet est transmis au client avec les reproductions de tous les actes et documents retrouvés accompagné d'un arbre généalogique informatisé permettant de visualiser l'ensemble des résultats obtenus. Je suis dans l'obligation de fournir les références de mes recherches.

Le généalogiste est tenu à une obligation de moyens, mais non de résultats. Le généalogiste doit tout mettre en œuvre pour obtenir les résultats demandés par son client. Ses honoraires seront entièrement dus en cas d'échec.

Je suis dans l'obligation du secret professionnel en vertu de votre demande, je m'engage à ne divulguer, aucune des informations recueillies durant mes recherches.

Le généalogiste professionnel doit respecter les dispositions relatives à la loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

De par ma profession je dois utiliser tous les moyens utiles pour répondre à la prestation convenue. Le généalogiste est tenu à une obligation de moyen et non de résultat.